



Cabinet de recherche d'héritier

Par **MAM28**, le **20/09/2019** à **12:44**

Bonjour,

Ma soeur a été contactée par un cabinet l'informant qu'elle était héritière dans une succession. Elle a accepté le contrat proposé. Entre temps, j'ai retrouvé facilement le cousin décédé ainsi que le notaire chargé de la succession. Je n'avais pas à ce moment reçu de dossier du cabinet qui m'a néanmoins téléphoné sans me donner de détails plus d'un mois après. J'ai téléphoné au notaire, la secrétaire m'a donné son adresse mail pour prendre contact avec lui, ce que j'ai fait en lui indiquant les coordonnées des 3 héritiers concernés et en lui demandant si j'étais obligée de signer un contrat avec le cabinet de recherche d'héritiers. Je n'ai eu aucun retour.

Mes questions sont donc, vu que j'ai trouvé toute seule et très rapidement la personne décédée, vu que je n'ai rien signé, ma cousine non plus, suis-je obligée de concrétiser ce contrat avec des honoraires élevés et non justifiés à mon avis vu la rapidité et la facilité à laquelle j'ai trouvé seule l'information ? Quelles sont les conséquences si je ne réponds pas ? Serais-je écartée de la succession ou celle-ci peut elle être bloquée et combien de temps, en tenant compte que le notaire est donc informé de par mon mail des héritiers ?

Ce cousin décédé avait lui même effectué son arbre généalogique sur Filae.

Je conviens que je n'aurais peut être pas été informée de suite du décès de ce cousin mais je trouve néanmoins que le cabinet se rénumère d'un côté par le notaire qui l'a mandaté et de l'autre sur un % de notre part.

Je vous remercie de vos réponses.

Bien cordialement

Par **MAM28**, le **20/09/2019** à **12:45**

Bonjour,

Ma soeur a été contactée par un cabinet l'informant qu'elle était héritière dans une succession. Elle a accepté le contrat proposé. Entre temps, j'ai retrouvé facilement le cousin décédé ainsi que le notaire chargé de la succession. Je n'avais pas à ce moment reçu de dossier du cabinet qui m'a néanmoins téléphoné sans me donner de détails plus d'un mois

après. J'ai téléphoné au notaire, la secrétaire m'a donné son adresse mail pour prendre contact avec lui, ce que j'ai fait en lui indiquant les coordonnées des 3 héritiers concernés et en lui demandant si j'étais obligée de signer un contrat avec le cabinet de recherche d'héritiers. Je n'ai eu aucun retour.

Mes questions sont donc, vu que j'ai trouvé toute seule et très rapidement la personne décédée, vu que je n'ai rien signé, ma cousine non plus, suis-je obligée de concrétiser ce contrat avec des honoraires élevés et non justifiés à mon avis vu la rapidité et la facilité à laquelle j'ai trouvé seule l'information ? Quelles sont les conséquences si je ne réponds pas ? Serais-je écartée de la succession ou celle-ci peut elle être bloquée et combien de temps, en tenant compte que le notaire est donc informé de par mon mail des héritiers ?

Ce cousin décédé avait lui même effectué son arbre généalogique sur Filae.

Je conviens que je n'aurais peut être pas été informée de suite du décès de ce cousin mais je trouve néanmoins que le cabinet se rénumère d'un côté par le notaire qui l'a mandaté et de l'autre sur un % de notre part.

Je vous remercie de vos réponses.

Bien cordialement